

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS CHATELLERAUDAIS

Délibération du conseil communautaire

Du 23 septembre 2013

n° 19

page 1/1

Rapporteur : **Monsieur Jean-Pierre ABELIN**

OBJET : Vœu pour la mise en œuvre de la convention initiale relative au tronçon Tours-Bordeaux de la LGV

Mesdames, Messieurs,

Le Gouvernement a annoncé au milieu de l'été, le report de la programmation pour 2030-2050 des tronçons de la LGV Bordeaux-Toulouse
Bordeaux-Hendaye
Poitiers-Limoges

A la suite de ces annonces, un certain nombre de collectivités qui participaient au financement du premier tronçon TOURS-BORDEAUX, ont exprimé leur inquiétude, voire leur volonté, de suspendre leurs participations dans l'attente de précisions de l'État sur la programmation envisagée.

J'ai, en votre nom, envoyé le 26 août dernier, une lettre au Ministre délégué chargé des Transports, de la mer et de la pêche, pour lui demander comment il comptait assurer l'équilibre de l'opération, suite à ces nouveaux retraits qui avaient été précédés de défections importantes comme celles de la Région Poitou-Charentes et du Département des Deux Sèvres.

Il est totalement inenvisageable que la CAPC soit appelée à contribuer au-delà des engagements qui ont été initialement les siens.

Je souhaite, pour ma part, pour que cette lettre ait plus de valeur, faire valider cette position par l'ensemble du Conseil Communautaire :

Le Conseil Communautaire demande au Gouvernement d'assurer l'équilibre de l'opération de construction de la LGV sans qu'il ne soit fait appel à une augmentation de la contribution de la CAPC autre que celle prévue dans la convention initiale.

Il est prêt à suspendre sa participation si des assurances rapides ne lui étaient pas données.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le président de la communauté d'agglomération
Transmis à la sous-préfecture, le 27/09/2014 n° 6235
Publié au siège de la CAPC, le 27/09/2014

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La responsable du service juridique
Nadège GROLLIER